



## MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 13 octobre 2020

*Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 13 octobre 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Florence SOUEGES, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY,

**Absents excusés** : Marie Pascale BRIENTINI donne pouvoir à Gilbert GAVIGNET, Emmanuel MAÎTRE donne pouvoir à Lydie KOLMAYER, Audrey MAJCICA donne pouvoir à Florence SOUEGES.

**Absents** : Emilie ROUSSELOT

**Secrétaire de séance** : François DODANE

### Ordre du jour

3. Approbation du Compte-rendu du 8 septembre 2020.
  4. Terrain de foot synthétique sur Franois.
  5. Convention d'honoraires pour création d'un parking au clos du Vallon et d'une desserte pour des jardins familiaux.
  6. Exonération loyers les terrasses du Vallon
  7. Délibérations Modificatives :
    1. DM1 : Budgets séniors : Ouverture de crédit pour dépenses exceptionnelles
    2. DM2 : Budget commune : remboursement de TAM
  8. Devis pour prestations d'exploitation forestière.
  9. Contrôle de la population des chats errants sur la commune.
  10. Demande d'une association :
    - Recherche d'un terrain pour création d'un atelier d'animation en forêt.
  11. Téléphonie mairie.
  12. Fonds de solidarité pour le logement
  13. Convention de mise à disposition des salles associatives.
- Questions diverses

- **1.Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2020 :**

2 remarques ont été faites :

Point 2 : il n'apparaît pas que les fonds de l'Association Foncière reversés à la commune soient utilisés pour la réfection des chemins ruraux (18 000€).

Effectivement Le Maire avait précisé lors du dernier Conseil Municipal qu'il affecterait cette somme à la réalisation de travaux ruraux sur Vaux les prés, cette remarque n'apparaît pas dans le compte rendu.

Le Maire porte une autre information aux élus :

L'Association Foncière de Vaux les Prés a réalisé des travaux d'entretien à hauteur de 18 000€ au mois de février 2020. Le Maire n'avait pas l'information. Il en résulte qu'il n'y a plus d'excédent à transférer à la commune.

Un contact a été pris auprès du GBM afin de connaître les démarches à effectuer pour le transfert des biens fonciers appartenant à l'AF, à la commune.

Point 13 : il est spécifié « accord à la majorité » sans préciser le nombre de POUR, de CONTRE ou d'ABSTENTION. Le Maire prend acte et demande au secrétaire de séance de le faire apparaître systématiquement lors des comptes rendus à venir.

Le compte-rendu du 8 septembre 2020 est **adopté à l'unanimité**.

## - 2.Terrain de foot synthétique sur Franois :

Suite à la sollicitation du FCGB, les communes de Franois, Chemaudin et Vaux, Ecole Valentin, Pirey et Serre-les-Sapins ont décidé d'étudier la faisabilité de la réhabilitation et de la transformation d'installations dédiées au football sur la commune de Franois : un terrain, son éclairage et les vestiaires.

Pour se faire les communes ont fait appel au Service d'aide aux communes du GBM pour la réalisation d'une étude technique de faisabilité, comportant aussi un volet sur le montage administratif et juridique du projet, ainsi qu'une recherche des financements mobilisables pour l'ensemble du projet.

Le montant de cette mission est estimé à **22 743 euros**.

Les communes ont convenu de répartir les participations financières en fonction de la population communale connue, ce qui correspond à la répartition des contributions suivante :

COMMUNE	POPULATION 2019	REPARTITION (%)	MONTANT ESTIME PAR COMMUNE (€)
Chemaudin-et-Vaux	1 890	18,22%	4 143,46
Ecole-Valentin	2 542	24,50%	5 572,85
Franois	2 316	22,33%	5 077,38
Pirey	2 049	19,75%	4 492,04
Serre-les-Sapins	1 577	15,20%	3 457,27
TOTAL	10 374	100%	22 743,00

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur la convention financière entre les 5 communes dans le cadre de l'étude de faisabilité du complexe.

M. le Maire expose au conseil municipal le retour de l'étude et donne une estimation des travaux :

- le terrain : 1 066 000 euros HT
- les vestiaires : 1 088 575 euros HT

Les subventions éventuelles de 45% à 55%

Plusieurs questions se posent et sont en réflexion :

- Le GBM n'ayant pas la compétence sport, est-il possible de créer un syndicat ?
- Les 5 communes doivent-elles participer au coût total des travaux ou uniquement au terrain de foot ?
- La commune d'accueil (Franois) doit-elle participer avec un plus fort pourcentage ?
- Si des travaux sont réalisés sur les terrains ou les vestiaires des autres communes, comment et qui prendra en charge ces travaux ?
- Qui prendra en charge les frais de fonctionnement ?

Dossier qui demande une réflexion approfondie, avec une volonté affichée que le projet soit mené à bien. Le Maire fera des propositions aux différentes communes et apportera des éléments au cours des prochaines réunions de conseil.

**Accord à l'unanimité** pour les frais d'études.

- **3. Convention d'honoraires pour création d'un parking au clos du Vallon et d'une desserte pour des jardins familiaux :**

L'intitulé de la convention sera corrigé, il sera écrit : « Convention d'honoraires pour création d'un parking et d'une desserte pour des jardins familiaux à la croisée des laves ».

Il est montré sur plan aux membres du conseil municipal une première parcelle où il y a une possibilité de création d'un parking de 18 places ainsi qu'une autre parcelle plus bas destinée à la création de jardins familiaux partagés (38 ares de superficie pour environ 20 jardins) et au bout un petit parking pour y accéder.

- Le conseil municipal doit délibérer pour la signature de la convention d'honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre demandée et réalisée par la société BEJ pour un montant de **5 490 euros HT, soit 6 588 TTC**

<b>Eléments de mission</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
AVP	40	2 196.00
PRO	15	823.50
ACT	10	549.00
DET	33	1 811.70
AOR	2	109.80
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>5 490.00</b>

- Ainsi que pour l'acceptation du devis de levé topographique de l'emprise de l'aménagement réalisé par la même société, pour un montant de 1 100 euros HT, soit 1 320 euros TTC.

Accord à l'unanimité pour les 2 devis.

#### - 4.Exonération loyers les terrasses du Vallon :

Suite à tous les désagréments subis lors de l'installation des locataires (Fuites d'eau, problème de chauffage, problèmes d'huisseries, problèmes électriques et de téléphonie...)

Le maire propose une exonération de 50% sur le montant d'un loyer.

Cette exonération concerne 9 locataires. Le premier ayant déjà eu une exonération.

Un élu ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt.

Accord avec 22 voix POUR

#### - 5.Délibérations Modificatives :

##### DM1 :

Les locataires des appartements 4 et 9 des Terrasses du Vallon n'ont pas pu emménager dans leur appartement à la date prévue.

La commune a pris en charge le dépôt des meubles sur le site « A chacun son box » et

L'hébergement dans l'hôtel Akena. La facture s'élève à 2200 euros.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 678 en Dépense de fonctionnement pour cette somme de 2200 euros et pour l'exonération des loyers du point 4 qui s'élève à 2200 euros, donc pour un total de **4400 euros**. La même somme sera à prendre en Recette de fonctionnement compte 752.

L'architecte remboursera cette somme à la commune.

##### DM2 :

- Moyse promotion avait déposé un PC en 2014 à Petit Champsol. Le projet a été abandonné et remplacé par un autre PC.
- La SCI L'Anglo Français avait déposé un PC sur la zone de l'échange, et cette zone est exemptée de TA. Le formulaire avait mal été renseigné par le pétitionnaire.

Les 2 PC ont généré l'appel de la TA à hauteur de **30 000 euros**.

Il y a lieu de rembourser cette TA indûment perçue et de faire une DM2 afin d'ouvrir des crédits au compte 10226 Dépense d'investissement. La somme de 28 000 euros sera à prendre en Recette d'investissement, compte 10226 et la somme de 2000 euros sera à prendre au compte 10222 (FCTVA).

**Accord à l'unanimité.**

- **6. Devis pour prestations d'exploitation forestière :**

La commission bois s'est réunie, il est porté à connaissance le devis d'exploitation forestière pour 2 parcelles sur la commune. Le montant prévisionnel de celle-ci est de 11 810 euros HT.

L'état d'assiette 2021 proposé par l'ONF est le suivant :

Sur le secteur de Chemaudin les parcelles 26i, 27i, 28i, 4r et 9r

Sur le secteur de Vaux les parcelles 4j et 4r

Suite aux problèmes sanitaires que subit notre forêt, la commission bois en relation avec l'ONF privilégie les parcelles en régénération :

Sur le secteur de Chemaudin les parcelles 4r et 9r

Sur le secteur de Vaux les parcelles 4j et 4r

**Accord à l'unanimité** pour l'état d'assiette 2021.

Affouage 2020/2021 : les inscriptions se feront du 23 octobre 2020 au 13 novembre 2020

Sapins déracinés par le vent mais aussi tombés suite à la maladie : estimation : 75 M3. Il n'y a pas aujourd'hui de marché pour la valorisation de ces bois. Un particulier est acheteur au prix de 5€ le M3.

- **7. Contrôle de la population des chats errants sur la commune :**

La Mairie et L'association NMC ont été contactées par plusieurs habitants de la commune pour relater de nombreux chats errants en souffrance et le problème de prolifération de ces chats au sein de notre commune. Une réunion avec l'association NMC a donc été organisée.

L'objectif étant :

- D'informer les particuliers et la commune sur leurs droits et obligations
- De sensibiliser sur l'identification, la stérilisation et la vaccination des chats domestiques.
- De veiller au bien-être et sécuriser l'environnement des animaux de compagnie.

Pour rappel : le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui incombe de mettre tout en œuvre pour éviter la propagation accrue des chats. Il est à noter aussi que nous avons une convention avec la SPA concernant l'accueil des animaux en divagation. Le coût d'une stérilisation varie entre 50 et 80 euros suivant le sexe de l'animal.

Après débat, le Maire propose de demander à l'association d'effectuer un diagnostic, une campagne d'information sera faite par la suite et au besoin il sera envisagé de signer une convention avec un cabinet vétérinaire et une association pour effectuer une campagne de stérilisation (environ 8 à 10 chats) pour un début.

**Accord à 21 voix POUR et 1 voix CONTRE** sur le principe de cette démarche.

- **8.Demande d'une association : recherche d'un terrain pour création d'un atelier d'animation en forêt :**

Suite à un courrier de Mme Herzog, habitante de Chemaudin et Vaux et de M. Limacher (animateur nature), ceux-ci ont été reçus par les élus. Mme Herzog a expliqué que suite à une création d'association, elle a un projet qui consiste à animer des ateliers en forêt « Reconnexion des gens à la nature » pour différents publics : enfants, familles et adultes.

Pour ce faire, elle aurait besoin d'un petit terrain en bordure de bois afin d'y implanter un abri démontable (genre tipi) en cas de mauvais temps. Plusieurs propositions ont été faites mais ne conviennent pas. Elle a eu une proposition par un privé. Auquel cas elle verra directement avec le propriétaire.

Une demande pour le prêt d'une salle, telle que la salle Malplanche est faite.

Le conseil donne son **Accord 21 voix POUR et 1 ABSTENTION** pour le prêt de la salle Malplanche, sous réserve de nous faire parvenir l'arrêté de création de l'association ainsi que les statuts.

- **9.Téléphonie Mairie :**

Il est présenté au conseil Municipal : les besoins, les offres et l'offre retenue par la commission pour le remplacement de la téléphonie Mairie :

- **Besoins :**

1 Standard + 1 sans fil à l'accueil, 2 Sans fil pour le secrétariat, 1 Fixe (Bureau du maire), 1 Fixe (Bureau des adjoints).

- **Offres :**

- **Offre 1 :** Société STE : 2646,78€ HT (Hors contrat de maintenance / 300€ HT/An) Comprend => 1 Standard, 2 Fixes et 3 Sans Fil.

Abonnements Orange conservés : illimité vers les fixes + 2H vers Mobiles (Environ 90€ HT/Mois hors dépassement)

Internet Fibre (42€ HT/Mois)

- **Offre 2 : ABC Téléphonie** : 2020€ HT (Hors contrat de maintenance / 190€ HT/An)  
Comprend => 3 Fixes, 3 Sans Fil.  
Uniquement un abonnement Internet fibre Orange conservé. (42€ HT/Mois)  
+ Abonnement ABC Téléphonie à 56.55€ HT/Mois (Illimité vers Fixes et Mobiles)
- **Offre 3 : Offre Orange** : 245€ HT/Mois (Matériel en location)  
Comprend => 3 Fixes, 3 Sans Fil.  
Abonnement inclus (Illimité Fixes et Mobiles) + Internet Fibre

- **Proposition de la commission :**

Négociation Offre Orange : 225€ HT/Mois

Comprend => 3 Fixes, 2 Sans Fil.

Abonnement inclus (Illimité Fixes et Mobiles) + Internet Fibre

Un casque sans fil offert (en remplacement d'un Sans fil pour le STD)

Remise de 240 euros HT sur les premières factures.

**Accord à l'unanimité** pour l'offre négociée de Orange.

- **10.Fonds de solidarité pour le logement :**

Comme chaque année, le conseil départemental sollicite une participation communale pour l'abondement des Fonds de Solidarité Logement (FSL).

**Le FSL** (Fonds de solidarité logement), intervient pour aider toutes personnes ou familles dont les conditions d'existence et de ressources notamment, ne leur permettent pas d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

Le budget 2019 du FSL alimenté par les contributions des communes ou de leurs groupements, de la caisse d'allocations familiales du Doubs, des bailleurs sociaux, d'associations et du Département et de l'Etat, s'est élevé à 3.4 millions d'euros.

Plus de 4200 ménages du département ont bénéficié en 2019 des dispositifs dans le cadre du fonds.

**Le FAAD** (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté), a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière.

Ce fond est alimenté par des contributions des communes ou de leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole, et du Département.

En 2019, près de 500 ménages ont pu être accompagnés.

Le niveau attendu de la participation des communes est de 0.61 euros par habitant pour le FSL et de 0.30 euros par habitant pour le FAAD.

Il est proposé de participer au niveau attendu, soit :

- FSL : 0.61 € par habitant.
- FAAD : 0.30 € par habitant.

**Accord à la majorité, 20 voix POUR et 2 voix ABSTENTION.**

### **11. Convention de mise à disposition des salles associatives :**

Dans le respect de tous, afin de permettre une bonne cohésion entre la commune et les associations, gérer au mieux l'utilisation des salles communales, la municipalité propose une convention de mise à disposition des infrastructures communales.

Présentation de la convention.

Le conseil municipal valide le principe d'une telle convention

**Accord à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

- Besoin d'un délégué responsable de secteur environnement, Mme Souèges Florence est préposée, **accord à l'unanimité.**
- Cérémonie du 11 novembre : Au vu des conditions sanitaires actuelles, le Maire ne connaît pas les conditions du déroulement de cette cérémonie. Le conseil Municipal sera avisé en temps utile.
- Une réflexion est demandée aux élus pour choisir un nom à la salle de sport. Pour information le lieu-dit d'implantation de cette salle est « les terreaux ».
- Bien que les travaux ne soient pas terminés, la salle de sport a déjà subi 2 exactions, il faut rapidement envisager l'installation de vidéosurveillance.
- Travaux rue de la Mare : après ouverture des plis par la commission d'appel d'offre du Grand Besançon Métropole, le marché a été attribué à l'entreprise Colas de Dannemarie, mais pour l'instant pas de crédits au budget du Grand Besançon, pour ces travaux-là. Chemaudin et Vaux est sur la liste d'attente.

Fin de séance : 23H50

## **ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE**

**Délibération 2020-069 : Terrain de foot synthétique sur François :**



*Délibération 2020-070 : Convention d'honoraires pour création d'un parking au clos du Vallon et d'une desserte pour des jardins familiaux*

*Délibération 2020-071 : Exonération loyers les terrasses du Vallon*

*Délibération 2020-072 : DM1 Budgets seniors : Ouverture de crédit pour dépenses exceptionnelles*

*Délibération 2020-073 : DM2 Budget commune : remboursement de TAM*

*Délibération 2020-074 : Etat d'assiette 2021 forêt de Chemaudin*

*Délibération 2020-075 : Etat d'assiette 2021 forêt de Vaux*

*Délibération 2020-076 : Contrôle de la population des chats errants sur la commune*

*Délibération 2020-077 : Demande d'une association*

*Délibération 2020-078 : Téléphonie mairie*

*Délibération 2020-079 : Fond de solidarité pour le logement.*

*Délibération 2020-080 : Convention de mise à disposition des salles associatives.*

*Délibération 2020-081 : Désignation d'un délégué responsable de secteur environnement.*